

MAIRIE DE LALANDE-EN-SON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 Janvier 2010

PRESENTS : MM R. PEREZ – B. CAUBET – P. LHOMOY – Mme M. CHEVALIER
Mmes E. BOCKSTAL – C. BREANT – D. JEANROT – M.C. LLORENS
V. TERKA
MM J.L. HENNOCQUE – D. MAHOT – P. TACK

ABSENTS EXCUSES : M H. RENE (pouvoir à J.L.HENNOCQUE) – T. VELU – V. ROUET

☞ Cotisation annuelle Bibliothèque

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de déterminer le montant de la cotisation annuelle pour la bibliothèque de Lalande en Son.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (pour : 13, contre : 0, abstention : 0) :

- Décide de fixer à 6 € le montant de la cotisation annuelle de la bibliothèque à partir de 16 ans. Cette cotisation est gratuite en dessous de 16 ans. Cette cotisation permet d'emprunter livres, DVD, CD-Rom et l'accès à Internet.
- Elle prendra effet au 1^{er} Février 2010.

☞ Convention de déneigement avec la commune de Sérifontaine

Face aux intempéries de ces dernières semaines, le maire a contacté son collègue, le maire de Sérifontaine afin de se mettre d'accord sur une convention de passage de la saleuse sur les axes principaux de la commune de Lalande en Son.

Le tarif défini entre les deux parties serait de :

- Le tarif horaire par salarié est 26 € net (2 personnes)
- 90 € TTC la tonne de sel
- 30 € TTC par mission

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes dispositions concernant la convention, (pour : 13, contre : 0, abstention : 0) :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour le passage de la saleuse
- Autorise Monsieur le Maire à régler les factures de prestations correspondant à cette convention.

☞ Travaux prévus pour 2010 pour demande de subvention DGE

Monsieur le Maire présente les devis établis par Monsieur Christophe GODIN et Monsieur Pascal LHOMOY, concernant la réfection du plafond, l'installation d'une porte-coupe feu et la réfection de l'éclairage dans la chaufferie Mairie-Ecole Primaire au 15, rue Principale à Lalande en Son.

Le montant du devis pour la réfection du plafond et la porte-coupe feu s'élève à la somme de 2.724,98 € H.T. Celui de la réfection de l'éclairage dans la chaufferie à 670,70 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (pour : 13, Contre : 0, abstention : 0) décide :

- D'effectuer les travaux de réfection de la chaufferie de l'école-mairie et sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.G.E.

☞ Spectacles de Noël 2010

Le maire présente aux membres du conseil municipal la proposition du contrat d'engagement d'artistes concernant le spectacle de Noël 2010 « Tino et Rico font leur show ».

Le spectacle se déroulera le samedi 11 Décembre 2010 à 15 Heures à la salle multifonction et sera animé par les artistes suivants : Monsieur Alain POURE et Monsieur Kenjy POURE pour un montant de 200 € net pour Monsieur Kenjy POURE, 300 € net pour Monsieur Alain POURE et le transport de la troupe 55 €.

Après en avoir délibéré, (pour : 13, contre : 0, abstention : 0), le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement des artistes
- A entreprendre toutes les démarches auprès du GUSO pour le paiement des salaires et des charges sociales.

☞ Affaires Diverses

- **Travaux du câble électrique « Ruelle du Puits »**

Monsieur le Maire fait part de l'entretien qu'il a eu avec ERDF concernant le câble électrique Haute Tension à proximité directe du puisard « ruelle du Puits ». ERDF s'engage à prendre en charge les travaux de déplacement de ce câble courant 2010. En effet ce câble interdit l'entretien du puisard des eaux pluviales, qui est aujourd'hui bouché.

- **Création du site internet**

Une journée supplémentaire de formation pour la création du site internet est prévue le 5 février 2010 à la demande de Monsieur Bernard CAUBET pour répondre aux nombreuses questions en suspend.

Le Maire

Ramon PEREZ